

Direction Planification Urbaine

Reçu le

22 JUIN 2021

5223

Rouen, le 17 juin 2021

Monsieur le Président
Métropole de Rouen Normandie
108 Allée François Mitterrand
76006 Rouen

Dossier suivi par : Axel AGOSTINI – Responsable territorial Caux littoral seineomrain –
Conseil aux entreprises et territoires
Nos références : CD/CT/AA/ND/ 47-21
Objet : Avis pour la modification du PLU métropolitain – PP2S 2021 Seine Sud

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier concernant la procédure de modification du PLU métropolitain à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, et je vous remercie.

Après étude de cette procédure de modification définie dans le document joint, nous émettons un **avis favorable**.

Le projet de modification n°2 – PP2S est réalisé à l'échelle du pôle de proximité de Seine-Sud et vise à apporter différents ajustements au PLU Métropolitain.

Ces ajustements ont pour objets de :

- Supprimer des emplacements réservés
- Faire évoluer le patrimoine bâti (ajout, rectification des fiches patrimoine)
- Identifier un arbre remarquable
- Modifier des hauteurs indiquées sur la Planche 2 du règlement graphique : plan de la morphologie urbaine
- Modifier des OAP et en ajouter une nouvelle
- Procéder au changement de zone au sein de la zone urbaine
- Ajouter des lignes de recul minimal d'implantation
- Modifier le règlement écrit de zone de projet
- Corriger des erreurs matérielles dans le rapport de présentation et dans une OAP

Mes équipes restent disponibles pour toute question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Christophe DORÉ,
Président de la DT76 CMA Normandie